

### Mise en œuvre du RBO à la DSAC : Quels impacts sur le niveau de sécurité ?

Le protocole DGAC 2016-2018 prévoit un changement important de méthode de travail au sein de la DSAC : le passage d'une surveillance basée sur la vérification systématique et exhaustive à une surveillance basée sur la gestion des risques, l'analyse des événements et la maîtrise des changements (ce qu'on appelle le Risk Based Oversight : RBO) ne doit pas être opéré n'importe comment.

**Le but de ce changement ne doit pas être de moins déranger les opérateurs qui « râlent » ou de diminuer les effectifs dédiés à la surveillance : l'objectif du maintien d'un niveau de sécurité élevé du transport aérien doit rester le seul et unique objectif.**

**Cela suppose de faire les choses dans l'ordre ...**

### L'objectif inscrit dans le Protocole DGAC 2016-2018

#### Continuer à développer la surveillance basée sur les risques

Le Protocole prévoit, sur ce thème, que :

« Les métiers de la surveillance passeront d'une surveillance basée uniquement sur la vérification systématique de la conformité réglementaire à une surveillance de plus en plus basée sur la gestion des risques, l'analyse des événements et la maîtrise des changements.

La surveillance basée sur les risques est une manière de mettre en œuvre la surveillance où le cycle de surveillance et le programme sont définis en fonction du profil de risque et des performances de sécurité de l'opérateur, et où les actions de surveillance, outre la vérification de conformité, mettent l'accent sur l'évaluation de la qualité de la gestion des risques par les opérateurs.

Cette évolution vise à s'inscrire dans une démarche de poursuite permanente de gains de sécurité ; elle doit en outre contribuer au rayonnement international de la DGAC.

Elle nécessitera une évolution des compétences des inspecteurs de surveillance, qui devront être à même d'évaluer la qualité et la performance de la gestion des risques par les opérateurs dans le cadre d'un dialogue critique avec ceux-ci.

Elle passera par l'élaboration de procédures transverses et spécifiques à chaque domaine, la mise en œuvre de programmes de surveillance adaptés et le développement de formation à la démarche RBO et de formations à l'accidentologie et aux risques spécifiques aux différents domaines.

Un groupe de travail, avec la participation des organisations syndicales, des directions techniques et des directions interrégionales sera mis en place afin de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de la surveillance basée sur les risques et les difficultés éventuellement rencontrées en termes de compétence et d'organisation. »

### L'état des lieux

#### Des différences notables selon les domaines de surveillance

Au vu du fonctionnement matriciel, et très « vertical » de la DSAC qui est organisée par Directions Techniques (DT), un des points d'attention de l'UNSA sera la coordination, afin que l'ensemble des domaines « avancent » en parallèle dans cette démarche vers le RBO.

**Il faut cesser de « METTRE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS » !**

**Il est indispensable d'évaluer les impacts du changement de méthodes de surveillance et de se pencher rapidement sur les besoins de formation à mettre en place à destination des inspecteurs de surveillance impactés ... en préalable à toute mise en œuvre effective du RBO.**

Les Organisations Syndicales n'étant pas tenues informées des évolutions au sein de la DSAC, l'UTCAC est partie à la recherche d'informations. Voici l'état des lieux et les préoccupations de l'UTCAC...

## Le protocole DGAC 2016-2019

Fiche N°9 - 10/11/2016

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER

### Aviation Générale

#### Surveillance NCC, SPO

(opérateurs non commerciaux avec aéronefs complexes et opérations spécialisées - commerciales)

Il s'agit, typiquement, des jets d'affaire (hors transport aérien) et d'une partie du travail aérien.

Il est trop tôt pour mettre en place le RBO puisque 2017 sera la 1ère année de surveillance de ce domaine d'activité puisque le règlement SPO ne sera applicable qu'à partir d'avril 2017.

Pourtant, il est d'ores et déjà envisagé, dans un 2ème temps, de mettre en œuvre le RBO.

#### Attention de ne pas vouloir aller trop vite !

Du point de vue de l'UNSA, il faut commencer par « faire tourner » un système de surveillance classique (systématique) avant d'envisager la mise en œuvre du RBO, qui doit être mis en place au vu de la connaissance des points faibles des opérateurs surveillés.

#### Surveillance ATO

(écoles de formation de pilotes)

La Direction Technique PN teste déjà un nouvel outil pour mettre en œuvre le RBO.

Il serait demandé, à titre expérimental, aux responsables d'audits de renseigner un fichier Excel sur la gestion des changements, la résolution des écarts et la gestion des risques, qui ferait apparaître, une fois renseigné, les points faibles et points forts détectés ainsi que les suggestions d'adaptation de cycle de surveillance (allègement ou renforcement du cycle).

#### Cela mérite quelques explications !

L'UTCAC a demandé qu'un point d'information soit présenté aux OS représentatives au CT DSAC du 22 novembre 2016

### Aéroports / Navigation Aérienne

#### Surveillance Aéroports

Le RBO est bien avancé pour les aéroports certifiés et consiste en une évaluation de la maturité du système de gestion et de la maîtrise des risques de l'exploitant, réalisée grâce à un système de notation.

Le principe serait de renforcer (ou de cibler) un ou plusieurs thèmes, sachant que, par défaut le cycle du programme de surveillance est de 24 mois.

Pour les aéroports non certifiés, la surveillance est plus resserrée et, pour clore un écart, les inspecteurs de surveillance doivent constater sur place les actions correctives mises en œuvre.

Par ailleurs, les cycles de surveillance sont pilotés par l'EC grâce aux points d'étape réalisés sur les actions de surveillance lors de réunions semestrielles du domaine AER.

#### Navigation Aérienne

L'Echelon Central de la DSAC gère la surveillance de la DSNA et de Météo France et pratique déjà le RBO.

Le RMA des audits DSNA doit renseigner une rubrique spécifique à usage interne afin de retranscrire son évaluation sur les conformités, le SMS et la gestion des changements.

Concernant la surveillance des AFIS, le projet de méthode RBO est en phase de consultation dans les DSAC/IR pour une mise en œuvre sur le plan de surveillance 2018.

Le but du RBO dans ce domaine serait d'augmenter la fréquence de surveillance si les résultats de l'évaluation ne sont pas satisfaisants, mais pas de réaliser des audits ciblés. Pour autant, les auditeurs ont la possibilité d'adapter leur Check-List d'audit.

Là encore, les syndicats représentatifs devraient être tenus informés !

## Le protocole DGAC 2016-2019

Fiche N°9 - 10/11/2016

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER

### Transport Aérien

#### Contrôle Technique d'Exploitation

Depuis déjà plusieurs années les CTE procèdent à des contrôles ciblés en fonction du taux ORB (Operator Review Board) des compagnies aériennes.

Il existe un taux ORB français et un taux EASA.

Ces taux de performance sont calculés sur 12 mois glissants, et sont calculés en fonction de la gravité des constats et du nombre d'inspections.

Ils permettent de quantifier l'objectif de contrôles pour l'année, de détecter les compagnies à placer sous contrôles renforcés ou ciblés.

Ils sont également pris en compte pour l'établissement de la liste A (ex liste noire) qui peut contenir des Etats ou des compagnies par exemple.

Ils sont, par ailleurs, utilisés par les IOPS quand ils examinent une demande d'affrètement de la part d'une compagnie aérienne.

#### Surveillance des compagnies aériennes

Une expérimentation basée sur un questionnaire et lancée il y a 2 ou 3 ans sur 4 grosses compagnies aériennes n'avait pas été concluante : les réponses aux questionnaires étaient trop « moyennes » pour pouvoir en tirer des conclusions et « classer » les opérateurs.

En vue de l'élaboration du plan de surveillance 2017, l'expérimentation a été relancée pour les plus grosses compagnies (une vingtaine). En plus des Inspecteurs En Charge (IEC) de la surveillance de ces compagnies, leur chef de division, leur chef DSR et leur DSAC/IR, il a été demandé aux auditeurs ayant participé aux audits menés les 12 derniers mois de renseigner le questionnaire, qui été remanié.

Un système de pondération serait appliqué, et l'avis de l'IEC de la compagnie (celui qui l'a connaît le plus) aurait plus de poids.

**Il semble que seul le cas de l'allègement du plan de surveillance ait été envisagé.  
Quid de l'hypothèse du renforcement du plan de surveillance ?**

### Sûreté

Il ne semble pas qu'un processus ait été engagé, allant vers la mise en œuvre du RBO.

**Le Protocole DGAC évoque le passage au RBO pour l'ensemble de la surveillance, mais l'UNSA estime que le domaine et les règlements en vigueur s'y prêtent mal.  
Quelles sont les intentions de la DSAC en la matière ?  
Là encore, les syndicats n'ont aucune information.**

## Les préoccupations de l'UNSA

### Formation, sécurisation juridique, effectifs

Nombre de changements sont déjà en cours, et des expérimentations ont même été lancées. Pourtant, certains aspects indispensables, comme la sécurité juridique des inspecteurs de surveillance, n'ont pas été débattus et aucune formation spécifique n'a été mise en place pour permettre une transition ni ce changement total de méthode de travail.

### Formation

**Il faut absolument mettre en place des formations. C'est URGENT !!**

Au-delà des domaines techniques à cibler en priorité (Systèmes de Gestion de la Sécurité, Systèmes de Gestion des changements, études de risques, études de sécurité, gestion des risques, etc.), il faut intégrer que les inspecteurs de surveillance vont devoir détecter

(voire « intuiter ») les anomalies et problèmes potentiels avec un programme de surveillance allégé, y compris les inspecteurs débutants !!

**La formation préalable des inspecteurs de surveillance (et de la chaîne hiérarchique) est une nécessité absolue !**

## Le protocole DGAC 2016-2019

Fiche N°9 - 10/11/2016

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER

### Sécurité juridique

Dans certains domaines, quasiment toute l'évaluation du risque reposera sur une personne, et même si cette évaluation se fait en accord avec le chef de division (ou un autre responsable hiérarchique), rien n'est formalisé dans ce domaine.

**Que se passerait-il si un accident ou un incident grave survenait alors que la surveillance a été allégée ? Si celui-ci advenait juste après un audit ou une inspection (où un point faible même hors domaine audité/contrôlé n'aurait pas été détecté) ?**

Il est à craindre, si aucune précaution n'est prise, que seul l'agent en première ligne soit exposé juridiquement :

- Celui qui renseigne la matrice (*inspecteur de surveillance, RMA, chef de subdivision, etc...*), ou

- L'inspecteur de surveillance ou le RMA du dernier audit conduit par la DSAC
- L'Inspecteur En Charge s'il existe (*cas des compagnies aériennes*).

Il ou elle servirait alors de lampiste bien qu'en réalité tout le monde était d'accord avec son analyse.

Il pourrait lui être reproché d'avoir estimé qu'un domaine pouvait être moins surveillé, parce que jugé fiable, de n'avoir pas remarqué un précurseur dans un domaine autre que celui qu'il vient d'auditer, etc.

**Ces questions doivent être débattues et des garanties doivent être apportées aux acteurs de première ligne : les inspecteurs de surveillance !**

### Autres interrogations

**De nombreuses autres questions se posent comme, par exemple :**

Quand passe-t-on d'un "RBO négatif" à une surveillance renforcée ?

Doit-on informer l'exploitant du résultat de son évaluation RBO ? Qui informe l'exploitant ? Etc...

**Si l'objectif de la DSAC est de migrer vers une nouvelle méthode de surveillance basée sur la gestion du risque, des événements et la maîtrise des changements (le Risk Based Oversight : RBO), elle doit s'en donner les moyens.**

**Ce n'est pas aux personnels, déjà sous la pression d'une charge de travail toujours croissante et en situation de sous-effectifs de pallier le manque de préparation de cette réforme.**

#### AVANT toute chose :

- La formation doit être réfléchie, décidée et mise en place AVANT de se lancer dans ce bouleversement.
- Les aspects juridiques, et notamment l'exposition des acteurs de première ligne que sont les inspecteurs de surveillance, doivent être étudiés et des garanties doivent leur être apportées.

**Si la DSAC a trouvé le temps de se pencher sur une charte de déontologie, elle doit pouvoir en consacrer à l'étude de ces aspects.**

**Si la DSAC a trouvé le temps le temps de lancer des expérimentations, elle doit pouvoir en consacrer au dialogue social et au travail nécessaire de concertation avec les Organisations syndicales représentatives.**

**Outre le GT protocolaire qui se réunira pour la 1<sup>ère</sup> fois le 18 novembre, l'UNSA a demandé qu'un point soit fait, en CT DSAC du 22 novembre 2016, sur les conditions à satisfaire avant d'envisager de changer les méthodes de travail des inspecteurs de surveillance.**